



Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 27 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH, Mme Charline LAURENT, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et  
exécutoire le :

05/04/2024

Excusé(s) (8) : Mme Frédérique GERBAUD, Mme Marina RENOUX. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Stéphanie GALOPPIN ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Joëlle MAYAUD ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Gilles ROUSSILLAT ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

### **17 : Attribution de chèques Fédébon aux apprentis exclus de la prime pouvoir d'achat**

Vu le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les apprentis sont exclus de ce dispositif,

Considérant que les apprentis subissent comme les agents territoriaux une perte de leur pouvoir d'achat dans un contexte de hausse de l'inflation,

Considérant le dispositif de chèques-cadeaux Fédébon 36 proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre et visant à promouvoir le commerce et favoriser l'économie locale,

Considérant qu'il est proposé, en guise de prime pouvoir d'achat, l'attribution de chèques Fédébon permettant à la fois de soutenir les apprentis en augmentant leur pouvoir d'achat et de les inciter à consommer dans les commerces locaux, en soutien à l'activité économique locale.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer des chèques Fédébon aux apprentis pour une somme de 200€,
- d'autoriser le Maire à verser les chèques Fédébon par arrêté nominatif aux apprentis concernés, dans la limite d'un budget total de 200€,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes permettant

l'exécution de la présente délibération.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,  
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance  
M. Brice TAYON